

# Etats généraux de la santé du 24 octobre

## Publication des Actes et suite des travaux

Le Conseil d'Etat tire un bilan très positif des Etats généraux de la santé (EGS) du canton de Neuchâtel qui se sont tenus le 24 octobre 2009 à Cernier sur le thème « Imaginons le système sanitaire neuchâtelois de demain! ». Il se réjouit de constater que les préoccupations exprimées et les propositions formulées à cette occasion sont très constructives. Approuvant le rapport du Département de la santé et des affaires sociales (DSAS) faisant la synthèse des EGS et formulant des propositions, le Conseil d'Etat a chargé ce département de piloter la suite des travaux concernant ce dossier.

### Des EGS pour « Construire le système sanitaire neuchâtelois de demain »

Organisés pour répondre à la recommandation 08.212 acceptée par le Grand Conseil le 28 janvier 2009, les Etats généraux de la santé (EGS) avaient pour thème « Imaginons le système sanitaire neuchâtelois de demain! ».

C'est dans un climat très constructif que près de 300 personnes ont assisté aux exposés du matin des EGS, le 24 octobre à Cernier. Les citoyennes et citoyens neuchâtelois ont pu exprimer leurs craintes, leurs préoccupations et leurs revendications à l'issue de chacune des trois conférences, qui portaient sur les thèmes de la prévention et de la promotion de la santé, des coûts du système de santé et de la planification hospitalière cantonale. Ils ont également pu intervenir durant la table ronde qui réunissaient les trois conférenciers.

L'après-midi, plus de 100 personnes (professionnels de la santé, politiques et représentants des groupes ayant lancé les initiatives populaires portant sur la planification hospitalière) ont répondu à l'invitation du Conseil d'Etat à participer aux ateliers de réflexion. Les préoccupations émises le matin par la population ont été reprises. Elles ont débouché sur des pistes intéressantes, que le gouvernement entend explorer.

### Des propositions à étudier

Dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé, les participants se sont notamment exprimés en faveur du renforcement de la médecine scolaire et de l'éducation à la santé, du développement de la coordination et de la communication en matière de promotion de la santé, et de l'introduction de manière transversale de la thématique « santé » dans la gouvernance cantonale.

En matière de coûts, il a principalement été proposé de mettre en réseau les acteurs du système de santé (managed care) et d'établir une organisation hospitalière basée sur l'évidence (décisions fondées sur des faits avérés et des statistiques). Dans ce sens, l'idée a également été émise de créer un observatoire cantonal de la santé.

Enfin, en ce qui concerne la planification hospitalière cantonale, la majorité des participants refuse l'idée d'une centralisation de l'activité hospitalière sur un site unique au Val-de-Ruz. Ils sont très favorables à la notion de complémentarité entre les sites de soins aigus. La

création d'un seul centre « femme-mère-enfants » a été appuyée tout en soulignant l'importance de confier au site qui n'hébergera pas cette activité des missions jugées équivalentes.

### **Propositions en phase avec la politique du Conseil d'Etat**

Le Conseil d'Etat se réjouit de constater que les préoccupations exprimées et les propositions formulées lors des EGS rejoignent nombre des thèmes qu'il juge prioritaires et qu'il a inscrits dans son Programme de législature 2010-2013.

C'est le cas dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé, où les options qu'il a prises dans son plan directeur cantonal sont en phase avec les préoccupations émises lors des EGS. En matière de coûts également, la population estime, comme lui, que les dépenses du système de santé neuchâtelois sont élevées en comparaison intercantonale, mais que les raisons sont difficiles à appréhender. Un effort d'analyse doit être fourni. Enfin, dans le cadre de la réforme hospitalière, le Conseil d'Etat tient à relever qu'il ressort des débats des EGS qu'un consensus relatif à la répartition des missions entre les sites de soins aigus est possible. La volonté d'équilibrer les missions confiées aux deux sites de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds ressort clairement.

### **Propositions du DSAS pour la suite des travaux validées par le Conseil d'Etat**

Sur la base du rapport du DSAS, le gouvernement a validé les propositions concernant les suites à donner aux trois volets examinés lors des EGS.

Ainsi, dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé, le DSAS va intégrer les propositions issues des EGS dans le plan directeur cantonal y relatif, en collaborant étroitement avec la Commission de prévention. En matière de coûts de la santé, le DSAS, en s'appuyant sur le Conseil de santé, va examiner les pistes d'économies formulées et proposer au Conseil d'Etat des mesures destinées à améliorer l'efficacité. Enfin, le DSAS est également chargé de proposer une nouvelle répartition des missions sur les sites de Pourtalès, La Chaux-de-Fonds et Val-de-Travers. La réflexion sera menée au sein d'un groupe de pilotage composé de conseillers d'Etat, représentants des communes concernées, des partis politiques et des comités d'initiatives. Ce groupe pourra faire appel à tous les experts et professionnels qu'il lui paraîtra utile de consulter.

Le Conseil d'Etat estime que cette journée est un pas important dans la réforme du système de santé neuchâtelois.

- **Les Actes des EGS et tous les documents y relatifs sont disponibles sur [www.ne.ch/etatsgenerauxsante](http://www.ne.ch/etatsgenerauxsante)**

**Pour de plus amples renseignements:**

**Gisèle Ory, conseillère d'Etat, cheffe du DSAS, tél. 032 889 61 00.**

Neuchâtel, le 11 décembre 2009